

Provisoire

11 juillet 2013

Original: français

Conseil économique et social

Session de fond de 2013

Débat consacré aux questions de coordination

Compte rendu analytique provisoire de la 25^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 8 juillet 2013, à 15 heures

Président(e): M. Osman (Vice-Président) (Soudan)

Sommaire

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond de 2012 (*suite*)

Débat général

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

La séance est ouverte à 15 h 20.

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond de 2012 (suite)

Débat général

M. Zagrekov (Fédération de Russie) fait part de l'action menée par son pays en faveur de l'emploi et du travail décent. Il est notamment prévu de créer, d'ici à 2020, 25 millions d'emplois, de destiner 14 000 postes de travail à des personnes à capacités limitées, de développer le télétravail pour les personnes âgées, et de conclure en 2014 des accords de branche entre syndicats et employeurs. Le Pacte mondial pour l'emploi adopté en 2009 par l'Organisation internationale du Travail (OIT) fait écho à l'action que mène la Fédération de Russie en matière de modernisation de l'économie et de renforcement du secteur à haute contribution technologique. Rappelant trois priorités du G-20, à savoir la création d'emplois, l'investissement dans le secteur productif et l'investissement dans l'infrastructure de l'économie, M. Zagrekov annonce la tenue prochaine à Moscou d'une réunion du G-20 consacrée aux questions du travail et de l'emploi qui, pour la première fois, réunira les ministres du travail et des finances et, ainsi, devrait permettre d'obtenir une vision large et pluridisciplinaire des problèmes et d'y apporter des solutions efficaces.

M^{me} Chan (Observatrice des Fidji), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe souscrit aux conclusions formulées par le Secrétaire général aux paragraphes 63 et 64 de son rapport sur le thème à l'examen (E/2013/56). La création d'un forum politique intergouvernemental universel de haut niveau fournit une autre plate-forme dynamique propre à exercer une action mobilisatrice et à donner des orientations et formuler des recommandations en matière de développement durable. Le Groupe estime que la capacité à créer des emplois décents est fondamentalement liée à la relance et au renforcement des stratégies de développement productif par les politiques de financement et d'investissement et les politiques commerciales voulues. Il faut que les pays en développement disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour concevoir et gérer leurs divers instruments de politique. Le Groupe souligne la nécessité pour le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies d'interagir davantage avec le Conseil économique et social, au plus haut niveau, via le débat sur les questions de coordination.

Fortement préoccupé par la persistance des taux élevés de chômage et de sous-emploi, en particulier chez les jeunes, le Groupe se félicite de l'appui manifesté par les chefs d'État et de gouvernement à la mise en place d'une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes, et souligne la nécessité d'une coopération efficace au service du développement pour faciliter la création d'emplois dans les pays en développement. Il engage vivement le Conseil à renforcer la collaboration et les partenariats mondiaux en faveur du développement, et à soutenir le suivi effectif des résultats des grandes conférences et sommets, notamment de sa déclaration ministérielle de 2012. Le Groupe appelle tous les États à envisager favorablement d'inscrire la capacité de production, l'emploi et le travail décent dans le programme de développement pour l'après-2015.

M. Ledergerber (Observateur de la Suisse) prône une approche équilibrée et multidimensionnelle – axée sur la création d'emplois, la promotion du travail décent et l'amélioration des compétences des travailleurs – pour progresser sur la voie du plein emploi productif et du travail décent. Une telle approche doit se refléter dans les activités du système des Nations Unies. De par son mandat et sa structure tripartite, l'OIT est idéalement placée pour être le moteur de l'action au sein du système. La coopération et la coordination doivent être renforcées, mais elles doivent aussi s'étendre aux institutions financières internationales et aux banques régionales de développement. La Suisse soutient également les efforts visant à associer les expériences et les forces complémentaires du système des Nations Unies et du secteur privé. Elle souhaite que les objectifs du plein emploi productif et du travail décent pour tous soient ancrés dans le programme pour l'après-2015.

M^{me} Adhikari (Népal) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par les Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (E/2013/56), les difficultés économiques des pays développés gagnent les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition, le nombre de chômeurs dans le monde est en augmentation et le chômage des jeunes atteint des niveaux sans précédent. Cette situation est une source de vive préoccupation pour un pays comme le Népal, où plusieurs centaines de milliers de jeunes cherchent à s'insérer sur le marché du travail chaque année. Dans ce contexte, la communauté internationale doit faire de l'emploi pour tous l'élément central de sa stratégie de développement durable et d'élimination de la pauvreté. Elle a l'obligation morale d'appuyer les pays les plus vulnérables et les plus fragiles et à les aider à renforcer leur capacité productive. La baisse régulière de l'aide publique au développement (APD) en valeur réelle au cours des dernières années est préoccupante. L'APD reste la source de financement du développement la plus importante pour de nombreux pays et, à ce titre, le Népal appelle tous les pays donateurs à respecter leurs engagements en la matière. En outre, il est indispensable de faire du partage des connaissances et du transfert de technologies vers les pays les moins avancés l'une des premières priorités. De manière générale, il importe d'assurer une collaboration étroite entre les partenaires de développement ainsi que la cohérence de leurs politiques, dans le cadre d'une coopération internationale renforcée. Le Conseil, à cet égard, doit jouer un rôle de premier plan et fournir des orientations axées en priorité sur les pays les plus vulnérables et les pays les moins avancés.

M^{me} Tinangon (Indonésie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'action menée pour lutter contre la pauvreté doit être fondée sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. Les partenariats entre pays et organismes des Nations Unies au niveau national sont d'une grande utilité pour appuyer les programmes de réduction de la pauvreté et les stratégies nationales de réalisation des objectifs du Millénaire. L'Indonésie, à cet égard, contribue à promouvoir le Programme pour un travail décent de l'OIT, qui est conforme à sa stratégie intégrée de développement. Cette stratégie comporte deux grands axes, à savoir les politiques macroéconomiques et les politiques d'action positive. Les politiques macroéconomiques visent notamment à assurer une croissance durable, la stabilité politique et la sécurité juridique, à promouvoir la réforme des procédures administratives et la bonne gouvernance et à lutter contre la pauvreté. Les politiques d'action positive sont regroupées en quatre volets. Le premier volet porte sur la sécurité sociale et vise à aider les ménages pauvres en leur offrant des allocations pour l'achat de riz, des bourses d'études, des avances en espèces et une couverture maladie. Le deuxième volet vise à rendre les pauvres autonomes en leur permettant de réaliser leurs projets. Le troisième a pour objet d'appuyer la création et le développement de petites et de moyennes entreprises, notamment en facilitant l'accès au crédit. Le dernier volet concerne les programmes d'aide aux communautés, en particulier les pauvres et les groupes marginalisés. Il vise à faire baisser le coût de la vie par la fourniture de logements abordables et la prestation de services de transport et d'approvisionnement en eau et en électricité.

La séance est levée à 17 h 25.